

6 mai 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, lundi, le 6 mai 2013 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Sylvain Grégoire, Richard Croteau et Serge Perreault.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 2 avril 2013

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer

5.2 État des revenus et dépenses au 30 avril 2013

5.3 Projet Résidence d'Ailleboust - Participation de la Municipalité de Sainte-Mélanie au Programme de Supplément au Loyer

5.4 Contrat pour la gestion des matières résiduelles : délégation de compétence à la MRC de Joliette

5.5 Rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011

5.6 Aide financière à la Société d'histoire de Joliette-De Lanaudière

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'avril 2013

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2013

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0305 – Lots P263 et P264

6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0406 – Lots 90-70 et 90-71 – 131, rue Mathias-Tellier

6.5 Municipalisation d'une partie de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1)

6.6 Demande d'aide financière au Pacte de la ruralité pour la réalisation d'un projet d'aménagement de terrain de soccer au parc des Sables

6.7 Demande d'aide financière au Pacte de la ruralité pour la réalisation d'un projet d'aménagement de jeux d'eau au parc des Sables

6.8 Demande d'aide financière au Pacte de la ruralité pour la réalisation d'un projet de développement des services aux enfants vivant en contexte de pauvreté

6.9 Demande d'aide financière au Pacte de la ruralité pour la réalisation d'un projet d'aménagement de la cour d'école Sainte-Hélène

07- Sécurité publique

7.1 Rapport d'activités du service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée

7.2 Participation à l'alerte Amber

08- Loisirs et culture

- 8.1 Embauche d'animatrices au camp de jour été 2013
- 8.2 Embauche intervenante-animatrice
- 8.3 Désignation d'un mandataire – Dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Adjudication d'un contrat d'entretien paysager
- 9.2 Octroi d'un contrat de fourniture et d'épandage d'abat poussière saison 2013
- 9.3 Autorisation de paiement des travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) Phase V / Lots 88-143 à 88-152 et 88-164 – Certificat de paiement numéro 1
- 9.4 Adjudication d'un contrat de réfection de la surface de la 1^{ère} avenue du Domaine Safari
- 9.5 Autorisation de paiement des travaux de réfection de la surface de la 2^e avenue, de la 3^e avenue et d'une partie de la rue Robert au Domaine Safari – Décompte no 2 « Final »
- 9.6 Octroi d'un contrat de réfection de glissières de sécurité sur la 1^{ère} avenue Domaine Safari et 8^e rang

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2013-05-068

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 02.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2013-05-069

3.1 Séance ordinaire du 2 avril 2013

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2013-05-070

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 avril 2013.

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 avril 2013.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2013-05-071

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 30 avril 2013

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 30 avril 2013 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **162 158.29 \$**.

Décaissements : chèques 4973 à 4980	13 585.64 \$
Comptes fournisseurs : chèques 4981 à 5041	126 226.90 \$
Salaires du mois d'avril	22 345.75 \$
Total de la période :	162 158.29 \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2013-05-072

5.2 État des revenus et dépenses au 30 avril 2013

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose les états financiers, tels que produits par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 30 avril 2013.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2013.

Adoptée

2013-05-073

5.3 Projet Résidence d'Ailleboust - Participation de la Municipalité de Sainte-Mélanie au Programme de Supplément au Loyer

ATTENDU que Résidence d'Ailleboust de Sainte-Mélanie réalise un projet d'habitation sociale et communautaire pour personnes âgées avec services de soutien dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU que le programme AccèsLogis combine les bénéfices du Programme de Supplément au Loyer (PSL) pendant une période de cinq ans dans une proportion de 20 à 50 % des unités de ce projet;

ATTENDU que le PSL s'adresse aux personnes à faible revenu qui leur permet d'habiter un logement tout en payant un loyer fixé à environ 25 % de leur revenu;

ATTENDU que l'excédent du coût de loyer est assumé à 90 % par la SHQ et à 10 % par la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie s'engage à participer au Programme de Supplément au Loyer dans une mesure de 10 % pour une période de cinq (5) ans à compter de la prise de possession du projet, et ce, pour un maximum de dix (10) logements;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (GALOP).

Adoptée

2013-05-074

5.4 Contrat pour la gestion des matières résiduelles : délégation de compétence à la MRC de Joliette

ATTENDU

le renouvellement du contrat pour la gestion des matières résiduelles au 1^{er} janvier 2014;

ATTENDU

la résolution numéro 267-12-2008 à l'effet que la MRC de Joliette acceptait la délégation de compétence, accordée par les Municipalités et Villes constituantes de la MRC de Joliette, relativement à l'octroi d'un contrat pour la gestion des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013;

ATTENDU

que chaque Municipalité ou Ville de la MRC doit déléguer complètement sa compétence à la MRC de Joliette pour les procédures d'appel d'offres et aux fins d'octroi d'un contrat pour la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU

que ladite délégation à la MRC de Joliette n'est valide que si chacune des dix Municipalités/Villes de la MRC consent à déléguer complètement sa compétence;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Sainte-Mélanie délègue complètement sa compétence à la MRC de Joliette pour les procédures d'appel d'offres et aux fins d'octroi d'un contrat pour la gestion des matières résiduelles;
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la MRC de Joliette.

Adoptée

2013-05-075

5.5 Rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles tel que produit par monsieur Pierre Brabant comptable agréé, pour la période se terminant le 31 décembre 2012.

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport financier de la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.

Adoptée

2013-05-076

5.6 Aide financière à la Société d'histoire de Joliette-De Lanaudière

ATTENDU que la Société d'histoire de Joliette-De Lanaudière assure la conservation de documents historiques importants concernant l'histoire de la ville de Joliette et de la région de Lanaudière (histoire générale d'une municipalité/ville, personnages importants, personnages publics, familles, affaires religieuses, institutions gouvernementales, activités commerciales, services à la population, associations et sociétés, urbanisme, documents culturels et artistiques, événements divers);

ATTENDU que la Société protège le patrimoine par diverses interventions auprès des responsables des villes et villages de la région et intervient lorsque des éléments de ce dernier semblent menacés;

ATTENDU que la Ville de Joliette offre depuis 2009 un local adéquat pour conserver tous ces documents et ces volumes à l'Arsenal, bâtisse patrimoniale, sur la rue Archambault;

ATTENDU que l'organisme bénéficie des services d'une secrétaire jusqu'en avril 2013 dans le cadre d'un projet de Centre d'Emploi Québec;

ATTENDU l'impossibilité pour l'organisme de recruter de nouveaux bénévoles pour assurer la continuité de ses activités (archivage, bibliothèque, centre de recherche, conférences, etc.);

ATTENDU la demande d'aide financière en date du 7 février 2013 adressée à la MRC de Joliette par la Société d'histoire de Joliette-De Lanaudière pour embaucher pour une période d'un an une ressource visant à compléter une demande dans le cadre du programme d'agrément de Bibliothèque et Archives nationales du Québec afin que l'organisme obtienne le statut de services d'archives privées agréés et assure ainsi sa pérennité;

ATTENDU que l'aide financière de la Municipalité de Sainte-Mélanie est consentie conditionnellement à ce que toutes les autres municipalités de la MRC de Joliette contribuent selon le projet de quote-part préparé par la MRC de Joliette et daté du 18 avril 2013;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

2- Que la Municipalité de Sainte-Mélanie s'engage à contribuer financièrement au projet de la Société d'histoire de Joliette–De Lanaudière pour un montant de mille deux cent cinquante-six dollars (1 256 \$) et ce, afin de permettre l'embauche d'une ressource pour une période d'un an visant à compléter une demande dans le cadre du programme d'agrément de Bibliothèque des archives nationales du Québec afin que l'organisme obtienne le statut de services d'archives privées agréés;

3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la MRC de Joliette.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2013-05-077

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'avril 2013

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 avril 2013 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 avril 2013.

Adoptée

2013-05-078

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2013

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 17 avril 2013, tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 17 avril 2013.

Adoptée

2013-05-079

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0305 – Lots P263 et P264

ATTENDU

la demande de dérogation mineure numéro 2013-0305 déposée par Constructions Gendron Mailhot Inc, propriétaire d'un terrain sur le chemin William-Malo, situé dans la zone villégiature V-02 et portant les numéros de lots P263 et P264 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

ATTENDU

que Constructions Gendron Mailhot Inc, a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU

que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 17 avril 2013 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure consiste à permettre au propriétaire de subdiviser le terrain en deux or, un des terrains ne possède que 34.36 mètres de frontage, alors que le minimum prévu au règlement de lotissement numéro 229-92 est de 50 mètres;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2013-0305;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie refuse la demande de dérogation mineure numéro 2013-0305 telle que formulée.

Adoptée

2013-05-080 **6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0406 – Lots 90-70 et 90-71 – 131, rue Mathias-Tellier**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2013-0406 déposée par madame Nathalie Rivest et monsieur Patrick Côté, propriétaires du 131, rue Mathias-Tellier, situé dans la zone résidentielle R-45 et portant les numéros de lots 90-70 et 90-71 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que madame Nathalie Rivest et monsieur Patrick Côté ont présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 17 avril 2013 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure consiste à permettre aux propriétaires de construire un abri d'auto de 37.70 m², alors que le règlement de zonage 228-92, article 7.4.2, stipule que la superficie maximale d'un abri d'auto ne doit pas excéder 30 m²;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2013-0406, à la condition que l'abri ait une largeur maximale de 4.27 mètres (14 pieds) incluant le poteau et l'excédent de la toiture;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente
résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte
la demande de dérogation mineure numéro
2013-0406 telle qu'amendée par la
recommandation du CCU.

Adoptée

2013-05-081

6.5- Municipalisation d'une partie de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1)

ATTENDU

que la Municipalité de Sainte-Mélanie a
approuvé le plan de lotissement créant la rue
des Jonquilles en mai 2012;

ATTENDU

que la firme de génie-conseil Les Services exp
Inc. a confirmé à la Municipalité et au Ministère
du Développement durable, de l'environnement
et des parcs, la réalisation des travaux
d'infrastructures conformes aux plans et devis;

ATTENDU

qu'il y a lieu de municipaliser le lot 88-153-1
(rue) du cadastre de Sainte-Mélanie;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la
présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie acquiert
le lot rue 88-153-1, lequel lot est utilisé aux fins
d'établir une partie de la rue des Jonquilles;

Que tous les frais soient acquittés par les
demandeurs de la municipalisation, **Gestion
Larivel Inc.**, dûment représenté par ses
administrateurs;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie mandate
officiellement Me Michel Malo, notaire, pour la
préparation des documents nécessaires à cette
cession;

Que monsieur Yves Beaulieu, maire, monsieur
Claude Gagné, directeur général soient
autorisés à signer, pour et au nom de la
Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les
documents dans ce dossier;

Que suivant l'adoption de la présente résolution,
le lot 88-153-1 du cadastre officiel de Sainte-
Mélanie soit officiellement ouvert et municipalisé
comme chemin public;

Que ladite partie de chemin public soit désignée
sous le nom de rue « rue des Jonquilles » et
qu'elle soit à l'entretien et sous la responsabilité
de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

2013-05-082

6.6 Demande d'aide financière au Pacte de la ruralité pour la réalisation d'un projet d'aménagement de terrain de soccer au parc des Sables

ATTENDU que la Municipalité dispose d'un espace au parc des Sables utilisé à des fins de terrain de soccer mais que celui-ci n'est pas de niveau, n'est pas aménagé convenablement ni en termes de dimension qu'en termes de surface de jeu;

ATTENDU que la Municipalité souhaite aménager un terrain de soccer sécuritaire et conforme aux normes de terrain mini-soccer pour les familles de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que ce projet représente un investissement d'environ dix-huit mille dollars (18 000 \$) et est admissible à l'aide financière du Pacte de la ruralité;

ATTENDU que ce projet est compatible avec les orientations du plan de développement, notamment les objectifs 4 et 7 concernant la jeunesse et le développement des loisirs;

ATTENDU l'analyse du projet par le comité de développement de Sainte-Mélanie et leur recommandation favorable au conseil municipal tel qu'en fait foi le compte-rendu d'une réunion de ce comité tenue le 22 avril 2013;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER la recommandation du comité de développement et d'appuyer le projet de terrain de soccer au parc des Sables;

DE DEMANDER une aide financière d'un montant de quinze mille dollars (15 000 \$) au Pacte de la ruralité;

D'AUTORISER une contribution de trois mille dollars (3 000 \$) au projet et d'y pourvoir en affectant cette dépense au surplus libre de la Municipalité;

DE MANDATER monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-05-083

6.7 Demande d'aide financière au Pacte de la ruralité pour la réalisation d'un projet d'aménagement de jeux d'eau au parc des Sables

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser un aménagement de jeux d'eau au parc des Sables pour les familles de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que ce projet représente un investissement d'environ soixante-dix-huit mille dollars (78 000 \$) et est admissible à l'aide financière du Pacte de la ruralité;

ATTENDU que ce projet est compatible avec les orientations du plan de développement, notamment les objectifs 4 et 7 concernant la jeunesse et le développement des loisirs;

ATTENDU

l'analyse du projet par le comité de développement de Sainte-Mélanie et leur recommandation favorable au conseil municipal tel qu'en fait foi le compte-rendu d'une réunion de ce comité tenue le 22 avril 2013;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Richard Croteau
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER la recommandation du comité de développement et d'appuyer le projet d'aménagement de jeux d'eau au parc des Sables;

DE DEMANDER une aide financière d'un montant de soixante-deux mille quatre cents dollars (62 400 \$) au Pacte de la ruralité;

D'AUTORISER une contribution de quinze mille six cents dollars (15 600 \$) au projet et d'y pourvoir en affectant cette dépense au surplus libre de la municipalité;

DE MANDATER monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-05-084

6.8 Demande d'aide financière au Pacte de la ruralité pour la réalisation d'un projet de développement des services aux enfants vivant en contexte de pauvreté

ATTENDU

que l'organisme Entraide communautaire de Sainte-Mélanie souhaite réaliser un projet de développement des services aux enfants vivant en contexte de pauvreté;

ATTENDU

que ce projet représente un investissement d'environ dix-sept mille cent soixante-dix dollars (17 170 \$) et est admissible à l'aide financière du Pacte de la ruralité;

ATTENDU

que ce projet est compatible avec les orientations du plan de développement, notamment les objectifs 3 et 4 concernant la jeunesse et l'aide aux personnes démunies;

ATTENDU

l'analyse du projet par le comité de développement de Sainte-Mélanie et leur recommandation favorable au conseil municipal tel qu'en fait foi le compte-rendu d'une réunion de ce comité tenue le 22 avril 2013;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Richard Croteau
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER la recommandation du comité de développement et d'appuyer le projet de développement des services aux enfants vivant en contexte de pauvreté;

D'APPUYER la demande d'aide financière d'un montant de six mille sept cents dollars (6 700 \$) déposée par l'organisme Entraide communautaire Sainte-Mélanie au Pacte de la ruralité;

D'AUTORISER une contribution en services de reproduction d'une valeur équivalente à trois cents dollars (300 \$) pour ce projet;

DE MANDATER monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-05-085

6.9 Demande d'aide financière au Pacte de la ruralité pour la réalisation d'un projet d'aménagement de la cour d'école Sainte-Hélène

ATTENDU que l'école Sainte-Hélène souhaite réaliser un projet d'aménagement de la cour d'école en complémentarité à ce qui est présent comme équipements dans la municipalité et à l'usage des écoliers et des citoyens de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que ce projet représente un investissement d'environ vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) et est admissible à l'aide financière du Pacte de la ruralité;

ATTENDU que ce projet est compatible avec les orientations du plan de développement, notamment les objectifs 4 et 7 concernant la jeunesse et le développement des loisirs;

ATTENDU l'analyse du projet par le comité de développement de Sainte-Mélanie et leur recommandation favorable au conseil municipal tel qu'en fait foi le compte-rendu d'une réunion de ce comité tenue le 22 avril 2013;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER la recommandation du comité de développement et d'appuyer le projet de développement des services aux enfants vivant en contexte de pauvreté;

D'APPUYER la demande d'aide financière d'un montant de dix-neuf mille six cent soixante-dix dollars (19 670 \$) déposée par l'école Sainte-Hélène au Pacte de la ruralité;

D'AUTORISER la prise en charge de la gestion du projet par le personnel de la Municipalité si l'école en exprime le souhait et de comptabiliser ces services à titre de contribution du milieu;

DE MANDATER monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2013-05-086

7.1 Rapport d'activités du service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport d'activités du service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée pour l'année 2012.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne
acte du rapport d'activités du service de prévention des incendies de Saint-
Charles-Borromée pour l'année 2012.

Adoptée

2013-05-087

7.2 Participation à l'alerte Amber

ATTENDU que l'Alerte Amber est un système d'information rapide mis en place lorsqu'une disparition d'enfant est signalée;

ATTENDU que les premières heures sont cruciales dans ce type de situation;

ATTENDU qu'Alerte Amber sollicite, par divers moyens de diffusion, la participation de la population afin de retrouver rapidement un enfant victime d'enlèvement et dont la sécurité physique ou la vie est en danger;

ATTENDU la demande du poste de la Sûreté du Québec de Joliette, d'inviter les Municipalités/Villes de la MRC de Joliette à s'inscrire à Alerte AMBER;

ATTENDU la recommandation du Conseil de la MRC de Joliette lors de sa séance ordinaire tenue le 23 avril 2013;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte de s'inscrire à Alerte AMBER;
- 3- Que la Municipalité de Sainte-Mélanie publie l'annonce de la disparition d'un enfant sur le (babillard du bureau municipal), (le panneau électronique de la Municipalité ou Ville) et sur son site internet;
- 4- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la MRC de Joliette et au capitaine Daniel Langlois, directeur du poste de la Sûreté du Québec à Joliette.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2013-05-088

8.1 Embauche d'animatrices au camp de jour été 2013

ATTENDU que le service des Loisirs offre le service de camp de jour pour les familles de Sainte-Mélanie;

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher trois (3) animatrices pour l'animation du camp de jour;

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'EMBAUCHER, madame Rachel Laurin et madame Karianne Durocher-Girard aux postes d'animatrice du camp de jour au taux horaire de

onze dollars et cinquante cents (11.50 \$) pour des semaines régulières de 38,5 heures, pour une période couvrant les activités du camp de jour;

D'EMBAUCHER monsieur Sébastien Dauphin au poste d'animateur du camp de jour au taux horaire de onze dollars (11.00 \$) pour des semaines régulières de 38,5 heures, pour une période couvrant les activités du camp de jour;

D'EMBAUCHER madame Anaïs Lousteaud dans le cadre du programme d'échange du Jumelage Québec/France au poste d'aide-animatrice du camp de jour et aide administrative au taux horaire de onze dollars (11.00 \$) pour des semaines régulières de 38,5 heures, pour une période de six semaines.

Adoptée

2013-05-089

8.2 Embauche intervenante-animatrice au service des Loisirs

ATTENDU que le service des Loisirs a procédé à un appel de candidatures pour la dotation du poste d'intervenante-animatrice;

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher une intervenante animatrice pour le service des Loisirs;

ATTENDU que 29 candidatures ont été déposées, que 7 candidatures ont été retenues en présélection et que 3 candidates ont été reçues en entrevue;

ATTENDU que suivant ce processus de sélection monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs recommande la candidature de Madame Suzie Durette;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Richard Croteau Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'EMBAUCHER madame Suzie Durette au poste d'intervenante-animatrice au service des Loisirs au taux horaire de quinze dollars (15.00 \$);

QUE les modalités d'embauche soient celles décrites au contrat à intervenir pour un employé contractuel à durée déterminée et selon les paramètres du projet d'intervention;

QUE monsieur Claude Gagné, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les documents dans ce dossier.

Adoptée

2013-05-090

8.3 Désignation d'un mandataire – Dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires

ATTENDU le programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires du ministère de la Famille du Québec;

ATTENDU que la Municipalité entend soumettre un projet dans le cadre de ce programme;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un mandataire pour le dépôt d'un projet dans le cadre dudit programme;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE MANDATER monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2013-05-091

9.1 Adjudication d'un contrat d'entretien paysager

ATTENDU

l'offre de prix pour l'entretien des aménagements paysagers du Centre communautaire et administratif et l'aménagement de la route 348, pour la période de mai à octobre 2013, telle que déposée par madame Suzie Durette, jardinière, le 26 avril 2013;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER le contrat d'entretien paysager du Centre communautaire et administratif et l'aménagement paysager de la route 348 à madame Suzie Durette, jardinière, pour la période de mai à octobre 2013 au montant de trois mille trois cents dollars (3 300 \$) toutes taxes incluses;

DE MANDATER monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-05-092

9.2 Octroi d'un contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière saison 2013

ATTENDU

l'offre de prix pour la fourniture d'abat poussière chlorure de calcium liquide 35 % à 0,30 \$ le litre (12 500 litres) et calclo 20 % à 0,179 \$ le litre (35 000 litres), pour la période estivale 2013, telle que déposée par la compagnie Calclo Inc.;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Calclo Inc.** et de lui octroyer le contrat de fourniture et épandage d'abat-poussière des rues de la municipalité pour l'exercice financier 2013 au montant de onze mille cinq cent quatorze dollars et soixante-quinze cents (11 514.75 \$) plus taxes.

Adoptée

2013-05-093

9.3 Autorisation de paiement des travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) Phase V / Lots 88-143 à 88-152 et 88-164 – Certificat de paiement numéro 1

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme Les Services exp Inc. datée du 17 avril 2013 relative à des travaux de construction des infrastructures de prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) – Certificat de paiement no 1.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de soixante-quatorze mille quatre cent soixante-quatre dollars et cinquante-neuf cents (74 464.59 \$) toutes taxes incluses à **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) – Certificat de paiement numéro 1 tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Les Services exp Inc. en date du 17 avril 2013;

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour les travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) à même les fonds disponibles du règlement numéro 544-2012 autorisant des travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$);

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-05-094

9.4 Adjudication d'un contrat de réfection de la surface de la 1^{ère} avenue du Domaine Safari

ATTENDU

l'appel d'offres sur invitation auprès de cinq fournisseurs pour des travaux de réfection de la 1^{ère} avenue du Domaine Safari;

ATTENDU

que l'entreprise Excavation Normand Majeau est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU

la recommandation de Olivier Fréchette, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens, d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER le contrat de travaux de réfection de la 1^{ère} avenue du Domaine Safari à l'entreprise **Excavation Normand Majeau** au montant de quarante-huit mille soixante-cinq dollars et trente cents (48 065.30 \$) taxes incluses;

DE PAYER le coût de ces travaux à même les fonds provenant des subventions annuelles 2013 du Ministère des transports du Québec (programmes PAARRM et PAERRL);

D'AUTORISER ET MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-05-095

9.5 Autorisation de paiement des travaux de réfection de la surface de la 2^e avenue, de la 3^e avenue et d'une partie de la rue Robert au Domaine Safari – Décompte no 2 « Final »

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme Beaudoin Hurens Inc. datée du 4 avril 2013 relative à des travaux de réfection de la surface de la 2^e avenue, de la 3^e avenue et d'une partie de la rue Robert au Domaine Safari – Décompte no 2 « Final ».

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise le paiement de la retenue contractuelle au montant de deux mille quatre-vingt-dix dollars et trois cents (2 090.03 \$) toutes taxes incluses, à l'entrepreneur « **Excavation Normand Majeau Inc.** », pour les travaux de réfection de la surface de la 2^e avenue, de la 3^e avenue et d'une partie de la rue Robert au Domaine Safari – Décompte no 2 « final », tel que recommandé par monsieur Mario Filion, ingénieur, de la firme d'ingénieurs Beaudoin Hurens Inc. en date 4 avril 2013;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds d'administration en y soustrayant toute subvention ou contribution pour l'entretien du réseau routier local en 2011;

D'AUTORISER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-05-096

9.6 Octroi d'un contrat de réfection de glissières de sécurité sur la 1^{ère} avenue Domaine Safari et 8^e rang

ATTENDU

l'offre de services de l'entreprise « Les Clôtures Spécialisées » de Lavaltrie pour la réfection de glissières de sécurité sur la 1^{ère} avenue Domaine Safari et sur le 8^e rang;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition du 3 mai 2013 de la compagnie « **Les Clôtures Spécialisées** » de Lavaltrie pour la réfection de glissières de sécurité sur la 1^{ère} avenue Domaine Safari et sur le 8^e rang au montant de six mille dollars (6 000 \$) plus taxes.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 23.

2013-05-097

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 24.

Adoptée

Yves Beaulieu
Maire

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier